

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
N° 2015-081 À 2015-092**

Délibération : **11.2015.067**

Transmis en préfecture le :

9 novembre 2015

Séance du : **3 novembre 2015**

Compte-rendu affiché le **10 novembre 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **28 octobre 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du
point 2), François VURPAS, Marie-Paule GAY,
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU,
Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO

Pouvoirs :

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle
PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Guillaume
COUALLIER, Anne-Marie JANAS à Serge BALTER,
Aurélien CALLIGARO à Jean-Philippe LACROIX

Membres absents à la séance :

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-081	Acceptation indemnité Sinistre véhicule Renault Scénic immatriculé CC-668-XZ	La présente décision vise à accepter l'indemnisation proposée par GROUPAMA d'un montant de 579.60 euros au titre de l'assurance flotte automobile pour le sinistre survenu sur le véhicule RENAULT Scénic le 17 juin 2015.
2015-082	Marché n° 15/19 Fournitures scolaires	La Ville de Saint-Genis-Laval a conclu en 2013 un marché pour ses fournitures scolaires. Ce marché arrive à son terme le 25 septembre prochain. Aussi une nouvelle consultation comportant deux lots a été lancée pour cet objet. A l'issue du délai de consultation, un seul candidat a remis une offre : DEVELAY. Cette offre a été analysée au regard des critères d'analyse annoncés dans le règlement de la consultation. L'offre du candidat DEVELAY est satisfaisante. Aussi il est proposé de le retenir comme attributaire du lot n° 1 "Fournitures des écoles maternelles" pour un montant maximum annuel de 35 000 euros HT et du lot n° 2 "Fournitures des écoles élémentaires" pour un montant maximum annuel de 55 000 euros HT.
2015-083	Marché n° 14/16 Travaux de restructuration de la médiathèque municipale Prolongation	Le marché de travaux de restructuration de la médiathèque a été attribué aux entreprises retenues par décision 2014-034 du 10 juin 2014. Le délai d'exécution initial de 13 mois doit être prolongé de deux mois, la reprise des fenêtres en maçonnerie ayant été faite après la création de nouvelles ouvertures sur la façade et le changement des baies vitrées en façade initialement prévues transparentes ayant été livrées à tort réfléchissantes, La présente décision vise donc à proroger les délais d'exécution du marché jusqu'au 18 octobre 2015.
2015-084	Conventions types de mise à disposition de salles communales	La Commune de Saint-Genis-Laval est propriétaire de locaux mis à disposition des associations et entreprises saint-genoises et extérieures. La présente décision vise donc à contractualiser ces mises à disposition afin d'en préciser les conditions d'utilisation par des conventions.
2015-085	Marché n° 14/11 Travaux de construction d'une nouvelle maison de quartier aux Collonges - Prolongation	Par décision 2014-021 du 15 avril 2014 le marché de travaux pour la construction d'une nouvelle maison de quartier a été attribué aux entreprises retenues. Des retards d'approvisionnement sur certains lots et l'annulation puis la reprogrammation de la commission de sécurité justifient une prolongation des délais d'exécution de 3 mois. La présente décision vise donc à proroger le délai d'exécution du marché jusqu'au 2 décembre 2015 .

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-086	Marché relatif aux travaux de maintenance, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'éclairage public Classement sans suite	Une procédure relative à des travaux de maintenance, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'éclairage public a été lancée. 4 offres ont été remises. Cependant, à l'ouverture des offres, des irrégularités ont pu être constatées sur les pièces financières de la consultation ne permettant pas une analyse objective des offres. La présente décision vise donc à classer sans suite cette procédure, pour motif d'intérêt général et de lancer une nouvelle procédure.
2015-087	Prêt à taux zéro : préfinancement du FCTVA	La circulaire du premier ministre en date du 27 avril 2015 stipule que dans le cadre du soutien à l'investissement public local, il est mis en place un dispositif de prêt à taux zéro, préfinancement du FCTVA, à solliciter auprès de la Caisse des Dépôts. Considérant l'inscription au budget d'un emprunt et l'intérêt pour la Commune de solliciter ce type de prêt à taux 0%, la présente décision vise à contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt d'un montant maximum de 720 K€.
2015-088	Marché n° 15/21 Télésurveillance des bâtiments communaux	Le marché relatif à la télé-surveillance des bâtiments communaux arrive à son terme le 30 septembre 2015. Aussi une nouvelle consultation a été lancée. Trois candidats ont remis une offre avant la date limite du 27 août 2015. La présente décision vise, à l'issue de l'analyse des offres, à retenir le candidat PROCELEC comme attributaire du marché pour un montant de 4 750 euros HT, soit 5 700 euros TTC pour un forfait annuel de 100 interventions et pour un montant de 57 euros HT, soit 62,40 euros HT par intervention supplémentaire. Il est de plus proposé d'accepter comme sous-traitant de PROCELEC, la société ISI SÉCURITÉ MOBILE et d'agréer ses conditions de paiement.
2015-089	Marché relatif à des prestations d'assurances dommages-ouvrage pour 3 opérations de travaux Classement sans suite	La Ville de Saint-Genis-Laval a lancé une procédure comportant trois lots pour des prestations d'assurance dommages-ouvrages pour trois opérations de travaux (construction de la nouvelle maison de quartier des Collonges, restructuration et rénovation de la médiathèque et réhabilitation du futur poste de police municipale). Lors de l'ouverture des offres, des irrégularités ont été constatées dans l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières justifiant un classement sans suite de cette procédure pour motif d'intérêt général.
2015-090	Accord-cadre AC/55 - Travaux de maintenance, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'éclairage public Avenant n° 1 de prolongation	L'accord-cadre AC/55 relatif aux travaux de maintenance, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'éclairage public arrive à son terme le 30 septembre 2015 et la procédure lancée pour désigner le nouvel attributaire en charge de ses travaux a été classée sans suite pour motif d'intérêt général. Une nouvelle procédure adaptée vient d'être lancée. Cependant cette dernière ne permettra pas de désigner un nouvel attributaire avant la fin de l'accord-cadre actuel. La présente décision vise à prolonger le délai d'exécution de l'AC/55 de trois mois, soit du 1 ^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET
2015-091	Marché relatif au réaménagement du pôle culturel de la Mouche Classement sans suite du lot n° 3 « Serrurerie »	Une consultation a été lancée pour les travaux de réaménagement du pôle culturel de la Mouche. Cette consultation comportait 11 lots dont un lot n°3 "Serrurerie". Une seule offre a été remise pour ce lot qui est le plus important financièrement parmi les 11 lots de la consultation. Au regard de l'importance de ce lot et de l'insuffisance de concurrence pour ce dernier, la présente décision vise à classer sans suite ce lot pour motif d'intérêt général et à lancer une nouvelle consultation relative aux travaux de serrurerie pour le réaménagement du pôle culturel de la Mouche.
2015-092	Marché relatif au réaménagement du pôle culturel de la Mouche. Classement sans suite du lot n° 5 « Menuiseries intérieures »	Une consultation a été lancée pour les travaux de réaménagement du pôle culturel de la Mouche. Cette consultation comportait 11 lots dont un lot n°5 "Menuiseries intérieures". Une seule offre a été remise pour ce lot. Au regard de l'importance de ce lot et de l'insuffisance de concurrence pour ce dernier, la présente décision vise à classer sans suite ce lot pour motif d'intérêt général et à lancer une nouvelle consultation relative aux travaux de menuiseries intérieures pour le réaménagement du pôle culturel de la Mouche.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2015-081 à 2015-092 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.